

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 OCTOBRE 2005**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille cinq (19 octobre 2005), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse ;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-10-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant l'item 6.2 Rapport du président du comité de développement culturel.

ORDRE DU JOUR

1. Prière ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2005 ;
4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques ;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Demande à la CPTAQ – Extension des périmètres urbains et détermination des zones déstructurées ;
 - 5.2 Avis de conformité ;
 - 5.3 Avis de la MRC – Demande à la CPTAQ ;
6. Rapport :
 - 6.1 Rapport du préfet ;
 - 6.2 Rapport du président du comité de développement culturel ;
7. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Prévisions budgétaires pour l'année 2006) ;
8. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Programme de vidange des boues de fosses septiques) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

9. Conférence régionale des élus de la Mauricie (Plan quinquennal de développement de la région Mauricie) ;
10. Conférence régionale des élus de la Mauricie (Constitution du FIER-SOUTIEN en Mauricie) ;
11. MRC de Mékinac (Dossier ICI, partage des honoraires) ;
12. Application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement - Entente intermunicipale ;
13. Inscription du CLD des Chenaux dans les bottins téléphoniques ;
14. Correspondance ;
15. Accusés de réception ;
16. Pour votre information ;
17. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 17.1 Pacte rural – Dossiers reportés ;
 - 17.2 Cours d'eau – Demandes diverses ;
 - 17.3 MRC de Thérèse-de-Blainville (Demande d'appui concernant les bruits émanant des véhicules automobiles) ;
 - 17.4 Projet de résolution Conseil des commissaires (Appui à la SADC Centre-de-la-Mauricie) ;
18. Période de questions ;
19. Clôture de la séance.

Adoptée.

2005-10-113

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2005

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 septembre 2005, tel que rédigé.

Adoptée.

2005-10-114

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 1986 à 2042 au 19 octobre 2005 totalisant 152 731,04 \$.

Adoptée.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – EXTENSION DES PÉRIMÈTRES URBAINS ET DÉTERMINATION DES ZONES DÉSTRUCTURÉES

Afin de permettre aux conseils locaux de constater la cartographie qui sera transmise et de recevoir l'argumentaire qui sera rédigé par le coordonnateur à l'aménagement, cet item est reporté à la prochaine séance du conseil.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-10-115 **AVIS DE LA MRC – DEMANDE À LA CPTAQ**

Considérant que monsieur Denis Beauséjour de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a présenté une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour utiliser, à des fins autres qu'agricoles, une partie du lot 135 dans cette municipalité, laquelle a été enregistrée sous le numéro 343936 ;

Considérant que cette demande est conforme au schéma d'aménagement et a même reçu un avis favorable du Comité consultatif agricole de la MRC des Chenaux ;

Considérant les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à son schéma d'aménagement ainsi qu'à son règlement de contrôle intérimaire.

Adoptée.

RAPPORT DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet, fait part aux membres du conseil de ses activités depuis la séance publique du 21 septembre 2005.

Une copie du rapport des activités du préfet suppléant, monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, est également remise.

COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité de développement culturel, informe les membres du conseil des dernières activités relatives à l'élaboration de notre politique culturelle. M. Fortin relate particulièrement la tenue d'un forum d'échanges d'idées et de réflexion qui s'est déroulé ce mardi. Au-delà de 80 personnes ont participé, ce qui fournira une somme importante de référence qui pourra alimenter les travaux du Comité de développement culturel. Des remerciements sont adressés à tous les participants ainsi qu'à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes qui a prêté ses locaux.

2005-10-116 **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2006)**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, le 27 septembre 2005, par les résolutions numéros 2005-09-2232, 2005-09-2241, 2005-09-2242 et 2005-09-2248 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2006 ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2006 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant :

- 5 626 462 \$ pour la compétence 2 (recyclage et RDD) dont 241 047 \$ pour notre MRC ;
- 8 031 366 \$ pour la compétence 3 (élimination) dont 1 149 600 \$ pour le LES de Champlain ;
- 903 760 \$ pour la compétence 4 (gestion des boues).

Adoptée.

2005-10-117

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (PROGRAMME DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES)

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie envisage d'implanter un programme de mesurage des boues et des écumes dans les fosses septiques et a procédé à une étude préliminaire pour en évaluer l'intérêt pour les membres participants ;

Considérant que la Régie souhaite effectuer un projet pilote en s'inspirant de tels programmes déjà en application ailleurs au Québec et qui permettent des économies substantielles en augmentant la période entre chacune des vidanges ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux informe la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de son intérêt à participer à ce projet pilote et invite les représentants de celle-ci à lui faire une présentation lors de la séance publique de novembre 2005.

Adoptée.

2005-10-118

CRÉ – PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION MAURICIE

Considérant que la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM) a adopté, en août dernier, un plan quinquennal de développement pour les années 2005-2010 ;

Considérant que le Conseil d'administration de cet organisme a formulé le désir d'obtenir une reconnaissance et des appuis au sein d'organismes de la Mauricie, afin que tous ensemble agissions à la réalisation des stratégies retenues ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux reconnaisse et appuie le plan quinquennal de développement 2005-2010 de la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM).

Adoptée.

2005-10-119 CRÉ – CONSTITUTION DU FIER-SOUTIEN EN MAURICIE

Considérant que la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM) a convenu, en septembre dernier, de mettre sur pied un comité de travail pour réaliser la mise en place du FIER-SOUTIEN ;

Considérant que ce comité s'est fixé jusqu'au 14 octobre 2005 pour finaliser le plan d'affaires et obtenir les confirmations de financement des villes et MRC de la Mauricie ;

Considérant que la composition financière de démarrage de ce fonds d'investissement régional en capital de risque requiert un engagement financier minimum de 50 000 \$ par entité pour atteindre 1 000 000 \$ à l'échelle de la région ;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est d'avis qu'il est important d'offrir l'accès à ce fonds d'investissement aux promoteurs éventuels désirant investir sur notre territoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux approuve la proposition d'affaires présentée au conseil d'administration de la CRÉM par le comité de travail du FIER de la Commission économique régionale.
- 2- Que la MRC des Chenaux s'engage à participer à la mise en place du FIER-SOUTIEN de la Mauricie par une contribution financière de 50 000 \$.
- 3- Que la source de financement de cette contribution et les modalités de versement restent à déterminer.
- 4- Que monsieur Marcel P. Marchand, préfet, soit et est nommé représentant qui siègera au comité de travail du FIER.

Adoptée.

2005-10-120 MRC DE MÉKINAC – DOSSIER « ICI » PARTAGE DES HONORAIRES

Considérant que le règlement numéro 99-130, adopté en 1999, est contesté par l'entreprise RCI et que la MRC a nommé la firme Bélanger, Sauvé, avocats pour la défendre et ce, conjointement avec les MRC de Maskinongé et de Mékinac et la ville de Shawinigan ;

Considérant que le partage des honoraires relatifs à la défense s'est fait à part égale jusqu'à maintenant, faute de discussion au départ ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il existe un écart important entre les parties défenderesses en ce qui concerne le tonnage généré par chacune et que ce conseil est d'avis de proposer rapidement une alternative à l'instar de la MRC de Mékinac ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux demande que la prochaine facture d'honoraires qui sera présentée soit payée suivant les paramètres utilisés pour la facturation relative aux dépenses de la compétence II à l'égard des parties en cause en excluant la ville de Trois-Rivières, soit :

MRC / Ville	Population	%
MRC de Mékinac	7 891	8,09 %
MRC de Maskinongé	20 184	20,68 %
MRC des Chenaux	17 460	17,89 %
Ville de Shawinigan	25 057	53,34 %
TOTAL	97 592	100,00 %

Adoptée.

2005-10-121

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE

Considérant que depuis 1990 la MRC offre aux municipalités de son territoire de conclure une entente en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

Considérant que cette entente a été maintes fois renouvelée et que ce conseil est d'avis qu'il y a lieu de l'actualiser en considération de nouvelles dispositions législatives en matière environnementale et d'aménagement du territoire ;

Considérant que sept municipalités se prévalent actuellement de ce service offert par la MRC, soit Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux approuve le projet d'entente pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement dont la prise d'effet prévue est le 1^{er} janvier 2006.
- 2- Que le secrétaire-trésorier soit requis de transmettre une copie du projet d'entente à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la municipalité régionale de comté une résolution exprimant son intérêt.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-10-122

INSCRIPTION DU CLD DANS LES BOTTINS TÉLÉPHONIQUES

Considérant que les coordonnées du Centre local de développement de la MRC des Chenaux n'apparaissent pas dans les bottins téléphoniques édités par Telus et par Bell qui sont destinés aux abonnés de notre territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande, par la présente, à la compagnie Bell Canada d'inscrire dans les sections Champlain, Shawinigan et Trois-Rivières de l'annuaire Mauricie – Trois-Rivières et environs, les coordonnées du CLD des Chenaux.

Il est également résolu, par la présente, qu'il soit demandé à la compagnie Telus d'inscrire les coordonnées du CLD des Chenaux dans les sous-groupes suivants :

- Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
- Saint-Stanislas ;
- Batiscan.

Adoptée.

CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- MRC de Mékinac (Entrée en vigueur du règlement 2005-135 concernant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs dues aux pratiques agricoles) ;
- Conférence régionale des élus de la Mauricie (Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2005-2006, paiement du deuxième et dernier versement) ;
- Société d'habitation du Québec (Exemption de taxes SHQ) ;
- Ville de Shawinigan (PGMR) ;
- Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le schéma d'aménagement).

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- Députée de Laviolette (Résolution 2005-09-107 concernant la voirie, routes et ponts) ;
- Ministre déléguée aux transports région Mauricie (Résolution 2005-09-107 concernant la voirie, routes et ponts) ;
- Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Résolution concernant la conservation des écoles du territoire).

À TITRE D'INFORMATION

- Fédération Québécoise des Municipalités (Résolution CA-01-09-2005 Position de la Fédération à l'égard de la question de l'enregistrement des séances de conseil municipal) ;
- MRC de La Nouvelle-Beauce (Résolution 7526-09-2005, traitement des élus municipaux – Révision des mesures fiscales) ;
- Municipalité de Batiscan (Résolution 05-10-122 concernant la sauvegarde de l'école Sainte-Marie) ;
- MRC de Bécancour (Résolution 2005-09-150 concernant la diffusion des émissions régionales).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1
DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

2005-10-123

PACTE RURAL – DOSSIERS REPORTÉS

Considérant que suite à la signature d'un pacte rural avec le gouvernement du Québec, le 17 juin 2002, un plan de travail a été élaboré puis présenté au ministère des Régions à la fin de décembre 2002 et accepté par ce dernier en février 2003 ;

Considérant qu'une enveloppe totale de 926 789 \$ a été attribuée pour notre MRC, ce montant est versé sur cinq années dans les proportions suivantes :

- 2002-2003 : 154 465 \$
- 2003-2004 : 154 465 \$
- 2004-2005 : 205 953 \$
- 2005-2006 : 205 953 \$
- 2006-2007 : 205 953 \$

Considérant la constitution d'un comité de développement rural dont le mandat est notamment de passer en revue les projets émanant du territoire de notre MRC qui auront fait l'objet d'une analyse de la part de l'agent rural, eu égard au contenu dudit plan de travail ;

Considérant que ce comité s'est réuni le 5 octobre 2005 et a passé en revue les projets qui avaient été reportés ;

Considérant la recommandation du comité de développement rural pour accepter définitivement les projets qui avaient été reportés en juin dernier en attendant l'accomplissement de certaines formalités et vérifications ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les recommandations du comité de développement rural, telles qu'indiquées au tableau ci-après, et autorise le directeur général à émettre le paiement des sommes recommandées et à signer le protocole à intervenir entre la MRC et chaque organisme promoteur :

Projets reportés	Promoteurs	Valeur des projets	Réserve 2005-2006
Intégration sociale et participation économique des personnes handicapées	ALPHA des Chenaux	35 634 \$	6 000 \$
Programme PAIR de la MRC des Chenaux	CAB de la Moraine et CAB de la Pérade	46 900 \$	15 000 \$
Réseau Entr'Aidants de la MRC des Chenaux... pour soutenir ceux qui aident	AQDR des Chenaux	52 200 \$	10 000 \$
Actualisation de l'exposition permanente	Fondation des amis du vieux presbytère	35 000 \$	10 000 \$
Signalisation touristique en partenariat	Fondation des amis du vieux presbytère	77 073 \$	38 000 \$
Ce dossier sera toutefois revu pour tenir compte de normes et directives émanant du ministère des Transports du Québec.			
		230 699 \$	79 000 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DEMANDES RELATIVES À DES COURS D'EAU

Trois demandes d'intervention sont déposées au conseil, il s'agit du cours d'eau Sanschagrin à Saint-Stanislas, branches 3 et 4 du cours d'eau Hertel à Champlain et du cours d'eau Petite décharge à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Ces dossiers seront traités avec promptitude en référant à la politique adoptée par le conseil et suivant le degré d'urgence que présente chaque dossier.

2005-10-124 **AVIS DE MOTION - COURS D'EAU PETITE DÉCHARGE À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en vue de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement pour autoriser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Petite décharge dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

2005-10-125 **MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR LE COURS D'EAU PETITE DÉCHARGE À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant la demande reçue de la part de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la réalisation de travaux de remise en état du cours d'eau Petite décharge ;

Considérant que la MRC des Chenaux a compétence à l'égard des cours de son territoire ;

Considérant que la demande reçue porte sur un cours d'eau qui déborde régulièrement lors de la fonte des neiges et que cette année la municipalité a reçu plusieurs mises en demeure la tenant responsable de refoulements d'égout dans la rue Ricard ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance publique du mois d'octobre en vue de l'adoption d'un règlement relatif aux travaux à effectuer ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux mandate Les Consultants Mario Cossette pour la réalisation de plans et devis préliminaires pour permettre de connaître la valeur des travaux à effectuer en vue de rencontrer les personnes et organismes concernés.

Adoptée.

MRC DE THÉRÈSE-DE-BLANVILLE (DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LES BRUITS ÉMANANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y a été donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-10-126

CONSEIL DES COMMISSAIRES (APPUI À LA SADC CENTRE-DE-LA-MAURICIE)

Considérant que la SADC Centre-de-la-Mauricie a l'intention de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative en matière de compétence en milieu de travail » ;

Considérant qu'à l'invitation de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, la MRC des Chenaux est appelée à appuyer ce projet ;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important de bonifier l'offre de services du Service aux entreprises ;

Considérant que la SADC Centre-de-la-Mauricie souhaite s'associer le partenariat de la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ainsi que TGVNet Mauricie ;

Considérant les retombées pour la Mauricie ;

Considérant les besoins en formation dans les entreprises de la région ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux appui la demande de la SADC Centre-de-la-Mauricie dans le cadre du programme « Initiative en matière de compétence en milieu de travail ».

Adoptée.

2005-10-127

FÉLICITATIONS À M. GILLES R. COSSETTE, MAIRE DE SAINT-NARCISSE

Considérant le départ de M. Gilles R. Cossette à titre de maire de Saint-Narcisse, les membres du conseil ont résolu à l'unanimité de lui adresser leurs plus sincères félicitations pour son excellent travail dans le milieu municipal et plus particulièrement à la MRC et au CLD des Chenaux.

Adoptée.

2005-10-128

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h), il est proposé par monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu de lever la présente séance.

Le préfet, M. Marchand, profite de ce moment pour féliciter les maires qui ont été élus par acclamation et souhaite la meilleure des chances à ceux qui sont en élection.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET